

RELATION

DE

LA MORT DE MM. DE CINQ-MARS ET DE THOU.

Jeudi au soir, xj^e du présent mois de septembre 1642, je fus appelé en un consulat extraordinairement tenu, sur les cinq heures du soir, chez l'un des échevins (de Lyon), où je reçus ordre de me tenir prêt le lendemain sur le midi...

Le lendemain, xij^e, entre six et sept heures du matin, Mons^r de Cinq-Mars fut mené du chateau où il étoit prisonnier, au palais royal : quelque temps encore après on manda quérir Mons^r de Thou.

Sur une heure après midi, je me rendis au lieu qui m'avoit été désigné et fus loger à l'avenue de la place d'Armes, en laquelle nous fîmes un carré ... Défenses furent faites aux soldats de tirer, sur peine de la vie, et de quitter son rang à peine de prison. Quelque temps après, l'échafaud fut dressé par des charpentiers, avec un poteau planté en terre, passant par dessus le dit échafaud et au milieu d'icelui, et derrière, un sommier pour se mettre à genoux.

On ne croyoit pas qu'autre que le sieur de Cinq-Mars fut exécuté, et si bien Mons^r de Thou avoit été amené, on estimoit que ce fut seulement pour récoler et confronter. Mais à l'instant un bruit courut que tous deux étoient condamnés ; et, en effet, nous les vîmes venir en un carrosse, avec quatre jésuites, accompagnés du chevalier du guet et du prévôt des